

Mise en œuvre de l'enseignement d'exploration et de
complément en EPS dans les lycées généraux et
technologiques

Année scolaire 2017-2018

Ce document a pour objet de rappeler aux équipes pédagogiques les éléments leur permettant de mettre en œuvre l'enseignement d'exploration et de complément en éducation physique et sportive conformément aux préconisations institutionnelles.

Rappel institutionnel

Textes de référence

Le programme d'enseignement de complément est fixé par l'arrêté du 01.06.2011 paru au BO n°28 du 14.07.2011

Les volumes horaires

Les élèves bénéficient de **5 heures hebdomadaires** d'enseignement d'exploration tout au long de l'année scolaire en classe de seconde.

L'enseignement de complément s'organise selon un projet mené sur l'ensemble du cycle terminal, à raison de **4 heures hebdomadaires** pour chaque année de formation. Une partie de ces heures peut être globalisée.

Public concerné

Cet enseignement s'adresse aux élèves qui souhaitent compléter et approfondir les connaissances et compétences acquises en EPS.

Cet enseignement n'est pas ouvert aux élèves qui choisissent l'enseignement facultatif d'EPS.

Les objectifs

Par la pratique approfondie et équilibrée des APSA, cet enseignement a pour vocation :

« ... de faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines : environnement, entraînement, santé, sport, commerce, information, sécurité, spectacle... ; de favoriser la connaissance des parcours de formation, des champs et des activités professionnels correspondant. »

Cet enseignement apportera des connaissances et des compétences aux élèves qui se destinent aux études supérieures dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la sécurité, du sport...

L'organisation de l'enseignement

Enseignement d'exploration :

3 thèmes d'étude choisis parmi les 8 du programme. Pour chacun des thèmes l'enseignement s'appuie :

- Sur 2 APSA en lien direct avec le thème
- L'apport de connaissances (enseignant EPS ou enseignants de différentes disciplines)
- L'utilisation d'outils technologiques (vidéo, informatique, cardio...)
- Une production finalisée individuelle ou collective illustrant le thème d'étude (film, reportage, spectacle...)

Enseignement de complément :

3 thèmes d'étude choisis parmi les 8 du programme. Ils doivent permettre la consolidation d'au moins 3 CP différentes et des 3 CMS.

- Chaque thème s'appuie sur la pratique d'une ou deux APSA
- Chaque thème doit se concrétiser dans une production individuelle ou collective
- Cette production permet à l'élève de se révéler dans différentes fonctions (organisateur, animateur, entraîneur, arbitre...) et est ancrée dans la réalité des pratiques culturelles et sociales.

Compétences attendues

Classe de seconde : Le niveau 3 est exigible dans les APSA choisies.

Cycle terminal : Le niveau 5 est le niveau de compétences attendu en fin de terminale dans chacune des APSA utilisées.

2/3 au moins des APSA programmées sur le cursus sont issus de la liste nationale

Carnet individuel

Un carnet individuel, renseigné par l'élève, doit rendre compte de son parcours de formation. Le format de ce carnet est présenté à la commission académique.

Le projet d'enseignement

L'enseignement d'exploration et de complément est formalisé par un projet annexé au projet pédagogique.

Le projet est soumis à la validation du recteur, sur proposition des corps d'inspection pédagogique régionaux d'EPS.

Evaluation : Organisation du contrôle en cours de formation pour le baccalauréat

Textes de référence :

Arrêté du 21.12.2011 paru au BO n°7 du 16.02.2012

Circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012 paru au BO spécial n°5 du 19 juillet 2012

Circulaire n° 2015-066 du 16-4-2015 modifiée par la circulaire 2017-73

Choix des épreuves :

Le CCF est réalisé sur l'année de terminale, il s'organise en 2 parties :

- La pratique de 3 APSA relevant de 3 CP différentes dont 2 au moins sont issues de la liste nationale
- Dans le cas où une équipe d'enseignants propose une activité en dehors des listes académique et nationale, un référentiel des niveaux 3, 4 et 5 et les arguments qui étayent ce choix doivent être produits
- Une production individuelle et une production collective

Niveau exigible :

Les exigences pour chacune des épreuves physiques correspondent au niveau 5 de compétence attendue.

Note individuelle :

La notation des pratiques physiques : Elle s'effectue de 0 à 20. Cette partie constitue 60% de la note finale (soit 12/20), chaque APSA y contribuant pour un tiers.

La notation des productions : Elle rend compte de l'engagement de l'élève. Les productions peuvent être de nature différente (dossiers, films, articles, spectacles...) et révéler des compétences d'animateur, d'organisateur, de reporter.

L'association sportive constitue un cadre particulièrement favorable à la réalisation de ces productions Cette partie représente 40% de la note finale (soit 8/20)

La production individuelle peut prendre appui sur le carnet individuel de l'élève.

La note finale sur 20 points est obtenue par la moyenne des 5 notes qui composent les 2 parties de l'épreuve.

La note finale est saisie sur **EPS NET** à une date définie par le recteur puis transmise à la Commission académique d'harmonisation et de proposition de notes.

Evaluateurs :

La co évaluation est réalisée par 2 enseignants d'EPS issus de l'établissement.

Pour l'évaluation des productions de l'enseignement de complément, un des examinateurs peut être un enseignant d'une autre discipline, impliqué dans la formation.

ENSEIGNEMENT DE COMPLEMENT : Eléments à prendre en compte pour construire un curriculum de formation

Sensibilisation aux métiers	3 thèmes à choisir parmi 8 thèmes	Consolidation d'au moins 3 CP	Les 3 CMS
<p>Métiers du commerce <i>commercial, manager</i></p> <p>Métiers de l'enseignement <i>professeur des écoles, professeur EPS...</i></p> <p>Métiers de l'information <i>journaliste, reporter</i></p> <p>Métiers de la santé <i>ergothérapeute, kinésithérapeute, diététicien, éducateur spécialisé</i></p> <p>Métiers de la sécurité <i>Pompier, secouriste, maître nageur, métiers de la défense, policier</i></p> <p>Métiers du spectacle <i>Décorateur, métiers de la scène</i></p> <p>Métiers du sport <i>entraîneur sportif, arbitre, responsable associatif</i></p>	Pleine nature, environnement et EPS	<p>CP1 : Réaliser une performance maximale, mesurable à une échéance donnée</p> <p>CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés et incertains</p> <p>CP3 : Réaliser une prestation à visée artistique, esthétique ou acrobatique</p> <p>CP4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif</p> <p>CP5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi</p>	<p>CMS 1 : S'engager lucidement dans la pratique</p> <p>CMS 2 : respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</p> <p>CMS 3 : Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre.</p>
	Entraînement et EPS		
	Santé et EPS		
	Affrontement et EPS		
	Sécurité et EPS		
	Spectacle et EPS		
	Sciences et EPS		
	Mesure de la performance et EPS		